

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28

L'an deux mille neuf, le vingt-huit Mars, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la Présidence de Maryse BALSE, Président.

Date de convocation : 10 Mars 2009.

PRESENTS : Annick CAROT, Dominique MORTEMOUSQUE, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gabriel VIDAUD, Marie-Thérèse MANGEOT, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Isabelle LAAN, Jean-Luc HAVARD, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Maryline BOISSERIE, Alain MERCHADOU, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Alain DELAYRE, Philippe BOUSQUET, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Maryse BALSE, Thierry PIMOUGUET, Jacques CHASTANET.

OBJET :
Prestations de service
aux Communes
2009

Le Président rappelle que lorsque la Communauté de Communes intervient à la demande des Communes en dehors de l'intérêt communautaire, les communes doivent effectuer le paiement de ces prestations.

Une convention annuelle détaille les prestations et leur mode de calcul.

Pour l'année 2009, toutes les communes acceptent
de verser à la CCPB des prestations de services
de signer une convention avec la CCPB avec effet à compter du
1^{er} Janvier 2009 jusqu'au 31 Décembre 2009.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu le Président et délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention du 1^{er} Janvier 2009 au 31 Décembre 2009 avec chaque commune qui sollicitera des prestations réalisées par les agents intercommunaux en dehors du champ des compétences communautaires.

Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : 31 MARS 2009

Publié ou notifié
Le : 31 MARS 2009

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 28 Mars 2009

Le Président,

Maryse BALSE

